

« QU'ATTENDRE DE 2015 ? »

Nous commencerons par évoquer les prévisions économiques mondiales pour 2015. Nous nous pencherons ensuite sur le « risque France ». Enfin, nous consacrerons une dernière partie au « Traité Transatlantique » qui devrait être signé cette année.

I. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES EN 2015

Elles apparaissent globalement médiocres : 2,2 % de croissance, prévus pour 2015, contre 3,2 % en 2014. Ce ralentissement net sera inégalement réparti. En effet, les bonnes nouvelles devraient provenir des Etats-Unis : 3,1 % en 2015, contre 2,3 % en 2014. Le chômage y poursuivra sa décline : 5,5 % (proche du plein emploi) ; notons que 320 000 postes de travail ont été créés en novembre, contre 240 000 en octobre ; par ailleurs l'activité économique est bien orientée, avec une productivité en hausse.

Inversement, les pays émergents vont connaître une année compliquée. Si le freinage de l'économie chinoise à 7 % du PIB reste tout relatif, il n'en est pas de même chez certains autres « BRICS » : ainsi, le Brésil atteindra péniblement 1,2 %, tandis que la Russie connaîtra la stagnation (-0,1 %), compte tenu de la baisse du prix du pétrole et des sanctions occidentales liées au conflit ukrainien. On retrouvera cette situation dans d'autres pays émergents avec des zones favorables (Afrique, Asie du Sud-Est) et des pays en grande difficulté : récession de 3,1 % prévue en Argentine en 2015.

Pour les autres pays industrialisés (hors Etats-Unis), les perspectives sont très médiocres : 0,6 % pour le Japon ; 0,9 % pour la zone euro dans son ensemble, avec 1,4 % pour l'Allemagne ou 1,5 % pour l'Espagne, mais seulement 0,7 % pour l'Italie. Seule la Grande-Bretagne, hors zone euro, devrait tirer son épingle du jeu (2,3 %).

Dans ces conditions, le commerce mondial devrait ainsi continuer à ralentir (moins de 2 %) et les investissements internationaux faiblir, avec des retours de capitaux vers les Etats-Unis, accélérés par la perspective d'une remontée des taux d'intérêt américains.

II. ACCENTUATION DU « RISQUE FRANCE »⁽¹⁾

Contrairement aux espérances du gouvernement, le retour à une croissance significative ne marquera pas la nouvelle année. Les dernières prévisions de l'OCDE font état d'un maigre 0,9 %, ce qui compte tenu de l'accroissement démographique de 0,5 %, donne une croissance par tête de 0,4 %. C'est insuffisant pour diminuer le chômage qui approchera les 12 % avec une chute des emplois marchands de 50 000 postes de travail. Toutes les études montrent que pour un redémarrage des recrutements, il faudrait bénéficier d'une croissance supérieure à 1 % pendant au moins 2 trimestres successifs. En outre, la hausse des investissements ne serait que de 0,7 % en 2015, contre 3,5 % en Allemagne et 5,7 % aux Etats-Unis.

Autre point noir, le déficit budgétaire : après 4,4 % en 2014, on ne peut espérer le voir descendre en dessous de 4 % en 2015, car le niveau bas de l'inflation (0,8 % prévu en 2015) entraînera mécaniquement une baisse des recettes fiscales. On peut donc anticiper une hausse du taux d'endettement public, qui se rapprochera des 100 %.

Le commerce extérieur devrait s'améliorer, mais surtout en raison d'une baisse des importations, due à la poursuite de l'austérité et non d'un essor des exportations ; en effet la compétitivité de nos entreprises peine à s'améliorer, compte tenu du coût du travail. Rappelons que le nombre d'heures travaillées par an est de 1 400 en France, contre 1 800 aux Etats-Unis ; l'âge moyen de départ à la retraite est de 60 ans en France, contre 62 en Allemagne et 65 aux Etats-Unis ; le pourcentage d'emplois publics dans le total des actifs est de 23 % en France, contre 11 % en Allemagne !

Ajoutons que nous bénéficions toujours de taux d'intérêt réels très favorables : négatifs sur le court terme (-0,5 %) légèrement positifs sur 10 ans (+0,4 %). Cependant, une hausse probable des taux américains en 2015 risque de se répercuter sur les taux de l'euro, ce qui renchérirait le financement de notre dette.

Heureusement, nous pouvons compter sur 2 bonnes nouvelles : d'une part, la hausse du dollar, qui va rendre nos exportations meilleur marché (mais cela ne concerne que 25 % de nos exports)⁽²⁾. D'autre part, la baisse du prix du pétrole (-40 % en 6 mois), qu'il faut néanmoins relativiser, car la hausse du dollar (12 % en 6 mois) ramène l'avantage final à seulement 28 %. Là encore, il ne faudrait pas que ces 2 mouvements concomitants s'inversent au cours de l'année 2015 !

III. « LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE »

Connu sous le terme de « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » (ou P.T.C.I.), ce traité concerne 500 millions d'Européens (regroupés dans l'Union Européenne) et 330 millions d'Américains appartenant aux Etats-Unis, soit un total de 830 millions de consommateurs potentiels, ce qui correspond à environ 50 % du PIB mondial et plus de 30 % des échanges internationaux, les Etats-Unis demeurant le premier client de l'Union Européenne.

Les deux objectifs de ce traité résident, d'une part, dans la disparition des droits de douane frappant les échanges euro-américains et, d'autre part, dans l'harmonisation des normes réglementaires que les biens et services doivent respecter pour être admis chez le partenaire. En ce qui concerne les droits de douane, ils sont actuellement déjà très bas (3 % en moyenne) sauf dans certains secteurs particuliers (14 % pour les produits agricoles et 11 % pour le cuir-habillement). Quant aux normes, elles sont plus ou moins complexes selon les secteurs (ainsi, la pharmacie ou l'agro-alimentaire).

L'accord pourrait être signé à la fin de 2015 et serait soumis à ratification des Etats-Unis et de chacun des pays membres de l'Union Européenne. Il est prévu également des procédures de conciliation avec un « tribunal arbitral » susceptible de se saisir d'éventuelles plaintes concernant l'application du traité.

Quelles retombées attendre du P.T.C.I. ? Certains secteurs seront avantagés (agro-alimentaire, textile) : ce sont ceux qui subissent des droits de douane élevés. Mais certaines sociétés de service pourraient également tirer parti du traité : on pense aux entreprises de traitement des eaux (Véolia ou Suez Environnement). Ceci étant dit, il semble que les Etats-Unis se trouvent en position de force, dans la mesure où l'Union Européenne est divisée, certains pays (Allemagne, Royaume-Uni) pouvant mieux profiter des nouvelles opportunités offertes par le partenariat grâce à leurs spécialisations (industrie manufacturière pour la RFA, finance pour la Grande-Bretagne). Par ailleurs, ce sont surtout les entreprises multinationales, américaines ou européennes, qui bénéficieront le plus du traité.

Bernard Marois

⁽¹⁾ Nous n'examinerons pas dans cet éditorial « le risque terroriste », considéré comme « aléatoire », c'est-à-dire comme difficilement prévisible, en termes de « timing » et de conséquences. Il est loin d'être négligeable d'un point de vue économique, dans la mesure où sa matérialisation peut entraîner des perturbations substantielles (baisse de la consommation, par exemple).

⁽²⁾ En outre, beaucoup d'autres monnaies se dépréciant par rapport au dollar, la baisse « effective » globale de l'euro se limite à 6 %.